

de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité "Parachutisme" - Moniteur de parachutisme

RNCP14058 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BP — Brevet professionnel
Code(s) NSF	335
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2018

Certificateur(s)

Ministère chargé des sports et de la jeunesse

<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le moniteur sportif « parachutisme » exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant le support technique dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des pratiquants dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

1- Il encadre tout type de public dans les pratiques de loisirs :

Il accueille et informe le public selon les différentes activités du parachutisme :

- la progression traditionnelle (TRAD), enseignement du parachutisme faisant appel à l'ouverture automatique du parachute à l'aide d'une sangle,
- la progression accompagnée en chute (PAC), enseignement du parachutisme selon toute méthode faisant appel à l'accompagnement en chute libre d'un élève débutant et en progression par un moniteur, à l'exception de la pratique du tandem,
- le parachute biplace (tandem), initiation au parachutisme et enseignement avec l'utilisation d'un parachute biplace ;

Il prend en compte le niveau technique des pratiquants et leur âge ;

Il réagit en cas de maltraitance des mineurs ou de comportement sectaire ;

Il porte assistance en effectuant les gestes et en appliquant les techniques relatives aux premiers secours.

2- Il encadre des activités de découverte, d'initiation et d'animation :

Il initie et perfectionne tous publics dans les différentes activités du parachutisme ;

Il prend en compte les caractéristiques du milieu d'intervention ;

Il participe à la direction de séance de saut ;

Il optimise l'utilisation du matériel et des équipements ;

Il met en place un dispositif de prévention des risques ;

Il vérifie la conformité du matériel utilisé ;

Il prend en compte la réglementation en vigueur ;

Il évalue ses séances de saut.

3- Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation :

Il participe au développement et à l'animation de la structure ;

Il peut être amené à participer à l'élaboration du projet pédagogique de sa structure ;
Il présente le projet d'animation au sein de l'équipe pédagogique de la structure ;
Il participe à la communication interne et externe de la structure ;
Il assure la veille juridique de son activité ;
Il participe à la définition des besoins en équipement de la structure.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1

Accueillir un groupe d'élèves ;
Encadrer les élèves pendant les différentes phases de saut en fonction de la mention détenue (Trad, Pac et/ou Tandem) ;
Adapter le choix du matériel en fonction de son public ;
Créer un climat relationnel favorable au développement du parachutisme.

2

Conduire leur formation, au sol et en vol ;
Maîtriser dans la ou les mentions choisies, les savoir-faire et les techniques spécifiques utilisés au sol, dans l'avion et en chute libre ;
Mobiliser les connaissances nécessaires à l'exercice en pleine responsabilité des fonctions de moniteur de parachutisme ;
Mobiliser les connaissances pédagogiques nécessaires et spécifiques à l'enseignement du parachutisme ;
Participer à l'organisation des séances de sauts dans les conditions réglementaires définies ;
Utiliser les techniques nécessaires pour monter, assembler, plier, contrôler et mettre en service les matériels de saut (parachutes et déclencheurs) ;
Vérifier, avant le départ à l'embarquement, les équipements et remédier aux anomalies.
Evaluer sa séance de saut.

3

S'intégrer à une équipe de travail ;
Participer à des réunions internes et externes ;
Prendre en comptes les obligations légales et de sécurité ;
Organiser et coordonner des actions de promotion des activités du parachutisme et de la structure ;
Présenter le bilan de ses activités.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le moniteur exerce son activité dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou a titre de travailleur indépendant (enseignement à des particuliers ou à des groupes). Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Moniteur de parachutisme.
Educateur sportif en parachutisme.
Educateur territorial des APS (sur concours)

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité du moniteur est soumise à l'application de l'article L 212-1-1 du code du sport qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BPJEPS « parachutisme ».

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024) Modérée (3/5)

Facteurs principaux Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche

Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Oui

Le jury est nommé par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Il est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Il est composé outre son président :

- de formateurs et de personnel techniques dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;
- de professionnels du secteur d'activité, à parité employeurs et salariés, choisis sur proposition des organisations représentatives.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Oui

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Non

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2018

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP35901

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/14058/>